Département de l'Indre
Direction des bâtiments

Accord cadre de Services courants

Réalisation de diagnostics amiante, plomb et mesures d'empoussièrement au Collège Les Sablons à Buzançais

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026AOA6072
Date limite de remise des plis	21/12/2026 à 17 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de l'Indre
Direction des bâtiments
Représentant : Marc FLEURET Monsieur le Président du Conseil départemental
Adresse : Département de l'Indre
CS20639
Pl. de la Victoire et des Alliés
36020 Châteauroux CEDEX

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réalisation de diagnostics amiante, plomb et mesures d'empoussièrement au Collège Les Sablons à Buzançais**

Réalisation de missions de diagnostics amiante, plomb et mesures d'empoussièrement avant travaux et avant démolition dans le cadre des travaux de reconstruction des bâtiments d'enseignement et d'administration du Collège Les Sablons à Buzançais

Code CPV	Libellé CPV
71600000-4	Services d'essais techniques, services d'analyses et services de conseil

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Réalisation de diagnostics amiante, plomb et mesures d'empoussièrement au Collège Les Sablons à Buzançais
Acheteur	Département de l'Indre
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Collège "Les Sablons" à Buzançais
Durée	48 mois
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	100 € par jour de retard
Variation des prix	Révisables (formule), formule (INGm / INGo)
Nature des prix	Prix unitaires

En application de l'article L 2112-2 du Code de la Commande Publique, les considérations relatives au domaine social ou à l'emploi ne présentent pas de lien suffisant avec l'objet du marché puisque les prestations relèvent exclusivement d'expertises techniques spécifiques nécessitant des certifications et engendrent de fortes responsabilités. Elles ne peuvent donc pas être assimilées à des tâches de premier niveau, ni imposer à l'entreprise des contingences d'emploi indépendants des certifications réglementaires.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

  Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

  Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

  Le dossier de consultation contient les documents suivants :

  - La déclaration du candidat (DC2)
  - La lettre de candidature
  - Le carnet de plans
  - Le certificat de visite à présenter lors de la visite
  - Le présent règlement de la consultation
  - Le dossier technique amiante (DTA)
  - Le cadre de document comparatif
  - Le cadre de mémoire technique
  - Le cahier des clauses administratives particulières
  - Le cahier des clauses techniques particulières
  - Le cadre d'acte d'engagement
  - Le cadre de bordereau des prix

  L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

  Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site en prenant contact avec : M. DAVID, 02 54 84 01 39 ou Nadège CAMUSAT 06 62 92 83 98.

  Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. L'attestation de visite sera signée par le représentant de l'acheteur après la visite.

- **Délai de validité des offres :**

  Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

  Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-

publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le mandataire ne peut répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposé après attribution mais, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
La déclaration du candidat (DC2)	
La lettre de candidature	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants*
Redressement judiciaire	*Le cas échéant, la copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire.*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*
Certificats de compétence	*En cours de validité*
Autres justificatifs	
Le certificat de visite	*signé par la personne habilitée*

Candidature :
Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Offre :
L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
L'acte d'engagement	*Un acte d'engagement (AE) (ci-joint à compléter, à dater et à signer)*
Le bordereau des prix	*cadre ci-joint à compléter sans modification et à déposer dans un format non verrouillé*
Le document comparatif	*cadre ci-joint à compléter sans modification et à déposer dans un format non verrouillé*
Le mémoire technique	*Cadre ci-joint à remplir sans modification*

- **Modalités de remise des candidatures et des offres :**

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Si plusieurs offres ou documents sont transmis successivement, seul sera pris en compte la dernière offre ou le dernier document transmis dans le délai imparti.

Dans le cas où le soumissionnaire serait amené à renommer les fichiers téléchargés, le nouveau nom du fichier ne devra pas dépasser 15 caractères et son intitulé devra correspondre clairement au contenu du fichier et être conforme au nom des documents demandés.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Signature électronique des fichiers de la réponse :

Afin de permettre la signature électronique par le pouvoir adjudicateur, l'acte d'engagement sera transmis par le candidat en format pdf non verrouillé.

De plus, en cas de signature électronique, chaque document de la candidature et de l'offre doit être signé individuellement. Un dossier Zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui le constitue.

Une signature manuscrite scannée n'a pas valeur de signature électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance ou https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix TTC (60 points)	Le critère prix sera jugé au vu du document comparatif et selon la grille de pondération ci-après : Offre la moins disante : nombre de points maximum Offres suivantes : nombre de points maximum X ratio de l'offre la moins disante sur l'offre étudiée
2. Valeur technique (30 points)	La valeur technique est appréciée au vu du mémoire technique et de l'acte d'engagement et sur la base des sous-critères suivants :
- méthodologie d'organisation logistique (organisation administrative, gestion des interventions en milieu occupé, gestion des moyens d'accès, qualité des rapports présentés, flexibilité du candidat, laboratoire d'analyses..) (20 pts)	- Très bonne méthodologie permettant de satisfaire à l'ensemble des exigences : 20 points - méthodologie satisfaisante : 15 points - méthodologie moyennement satisfaisante : 10 points - méthodologie peu satisfaisante : 5 points
- Délais d'intervention au regard des éléments proposés par le candidat à l'acte d'engagement pour chaque type de missions (10 pts)	- délais en parfaite cohérence avec les besoins définis au CCTP : 10 points - délais moyennement cohérents : 5 points - délais peu cohérents : 0 point
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)	Ce critère sera jugé au vu des éléments portés au mémoire technique et jugera les mesures prises dans le cadre de l'exécution du marché pour réduire l'impact environnemental des prestations (impact et optimisation des déplacements, traçabilité et valorisation des déchets ...)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif, du document comparatif ou de la décomposition du prix global et forfaitaire sera rectifié en conséquence.

En cas de prix forfaitaire, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier sa décomposition du prix global et forfaitaire pour la mettre en cohérence avec le prix forfaitaire indiqué sur l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de prix unitaire, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans le détail estimatif ou le document comparatif, seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	L'attestation d'assurance en cours de validité
Attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement datée et signée et portant référence du	Attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement datée et signée et portant référence du présent marché

présent marché	
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de six mois
Redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : https://www.marches-publics.info

Point de contact (Copie de sauvegarde, problèmes d'accès ...)

DEPARTEMENT DE L'INDRE

DGA-des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education

Service des Marchés et de la Gestion du Patrimoine

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tel : 02 54 08 37 52/54/55/56

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Modalités de remise des candidatures et des offres* du présent document.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur (responsable du traitement) s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, et à la réglementation nationale applicable en matière de commande publique, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure, ainsi que, le cas échéant, pour la gestion et l'exécution du ou des marchés attribués et le traitement de contentieux éventuels.

Les traitements de données mis en œuvre dans le cadre de la présente consultation reposent sur l'exécution d'une mission d'intérêt public et/ou le respect d'obligations légales incombant à l'acheteur en matière de préparation, de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles disposent également, dans les conditions prévues par les textes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données lorsque cela est applicable. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur, ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Sécurité des données : Les données à caractère personnel sont traitées au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à assurer un niveau de sécurité adapté aux risques, notamment en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des informations traitées.